

Avenant n°3 à l'Accord du 21 avril 2005 relatif à l'accès des salariés à la formation professionnelle continue tout au long de la vie

Préambule

Le présent avenant modifie l'article 5.3 de l'accord du 21 avril 2005 relatif à l'accès des salariés à la formation professionnelle continue tout au long de la vie, modifié par avenant du 20 mai 2020.

Cet avenant a pour objet de mettre à jour une certification dans la liste des certifications professionnelles éligibles dans la branche à la reconversion ou promotion par alternance (appelée Pro-A).

Article 1

A l'alinéa 9 de l'article 5.3. la certification « titre assistant(e) technique en audioprothèse (niveau 4, code RNCP21703) » est remplacée par la certification « titre assistant(e) technique en audioprothèse (niveau 4, code RNCP34641) ».

Article 2

Les signataires conviennent que le contenu du présent avenant ne justifie pas de prévoir de dispositions spécifiques-types telles que prévues à l'article L. 2261-23-1 du code du travail pour les entreprises de moins de 50 salariés.

Article 3

Le présent avenant, conclu pour une durée indéterminée, entrera en vigueur au lendemain de la parution de l'arrêté d'extension au Journal officiel.

Il pourra être révisé ou dénoncé selon les règles en vigueur.

Article 4

À l'issue de la procédure de signature, le texte du présent avenant sera notifié à l'ensemble des organisations représentatives conformément à l'article L. 2231-5 du code du travail.

Conformément aux articles L. 2231-6, L. 2231-7, D. 2231-2 et D. 2231-3 du code du travail, le texte du présent avenant sera déposé en autant d'exemplaires que nécessaire au secrétariat-greffe du conseil des prud'hommes de Paris et aux services centraux du ministre chargé du travail.

Article 5

L'extension de l'avenant est sollicitée conformément aux dispositions de l'article L. 2261-24 du code du travail.

Fait à Paris, le 22 avril 2021

FEDERATION NATIONALE
DES OPTICIENS DE FRANCE (FNOF)
4 RUE DE L'EVECHE
40100 DAX

RASSEMBLEMENT DES OPTICIENS
DE FRANCE (ROF)
10 RUE AUDUBON
75012 PARIS

FEDERATION C.F.T.C. COMMERCE, SERVICES ET FORCE DE VENTE (C.S.F.V -
C.F.T.C.)
34 QUAI DE LOIRE
75019 PARIS

FEDERATION DES SERVICES - C.F.D.T.
TOUR ESSOR – 14 RUE SCANDICCI
93508 PANTIN CEDEX

FEDERATION NATIONALE DE L'ENCADREMENT DU COMMERCE ET DES SERVICES
(F.N.E.C.S.- C.F.E.- C.G.C.)
9 RUE DE ROCROY
75010 PARIS

FEDERATION DU COMMERCE ET DES SERVICES - C.G.T.
263 RUE DE PARIS - Case 245
93514 MONTREUIL CEDEX

FEDERATION DES EMPLOYES ET CADRES - U.N.S.A.
21 RUE JULES FERRY
93117 BAGNOLET CEDEX